

Après avoir été mordu par un chien errant à Owendo

Le petit Ovono Metogho meurt de rage faute de vaccin

SCOM
Libreville/Gabon

Rétention de l'information relative à l'inexistence du sérum antirabique sur le marché gabonais et négligence manifeste des personnels des Centres hospitaliers universitaires (CHU) d'Owendo et de Libreville. Voilà réunis les ingrédients d'une mort, celle de ce petit garçon de 8 ans, un mois après avoir été mordu par un canidé errant. Retour sur les péripéties vécues par une mère et son fils.

L'AFFAIRE a bien failli passer sous silence. Mais c'était sans compter avec la détermination d'une jeune mère de famille, convaincue aujourd'hui que la mort de son fils est due à l'incurie manifeste des personnels de santé. En effet, Elie Ovono Metogho, un enfant âgé de 8 ans, est passé de vie à trépas après qu'il a été mordu, le samedi 24 février 2018, par un chien errant, au quartier Awoungou, dans la commune d'Owendo. Le comble est que les conséquences de la morsure de l'animal, notamment le risque de contraction de la rage par l'enfant, auraient été sous-estimées. Une négligence à laquelle se greffe l'absence sur le marché gabonais du vaccin antirabique Verorab.

La mère du défunt raconte les péripéties vécues avec son fils, jusqu'au lundi 2 avril, jour du décès de ce dernier, alors qu'ils avaient pris place à bord d'un bus à destination du Woleu-Ntem, dans l'espoir de rallier le Cameroun, à la recherche du précieux vaccin.



Photo : D.R

Les morsures du chien errant sur bras gauche de l'enfant.

« Le samedi 24 février, lorsque l'enfant est mordu au bras gauche par un chien errant, qui rôdait autour de la maison, mon premier réflexe a été de nettoyer la plaie avec de l'eau javellisée. Ensuite, j'ai pris la direction du Centre hospitalier universitaire d'Owendo », confie Diane Okome, une Gabonaise de 27 ans, étudiante en sociologie.

Au sortir de la consultation, le médecin prescrivra une ordonnance au patient. Malheureusement, en faisant le tour des pharmacies d'Owendo et de Libreville, aucun vaccin Verorab n'est disponible. Embarrassée par la situation, la jeune dame retourne chez le médecin-traitant au CHUO. Ce dernier lui aurait dit de s'armer de patience et de continuer sa quête du vaccin antirabique, lui indiquant même les noms de certaines officines susceptibles d'en posséder.

Mais le sérum antirabique demeure introuvable. Faute de vaccin, le praticien laisse donc partir la mère et son enfant avec un protocole comprenant une dizaine de produits. Aussi, ce jour-là, le petit Ovono Metogho se contentera-t-il

de quelques antibiotiques. Lundi 26 février, Diane Okome repart à la recherche du produit censé guérir son enfant. A son grand malheur, elle apprend que le médicament en question n'existe plus sur le marché gabonais. Un pédiatre d'une pharmacie d'Owendo reconnaîtra effectivement la rareté du vaccin contre la rage, suggérant plutôt à la cliente d'en faire la commande.

HYDROPHOBIE • « Ce qui nous chagrine dans tout cela, c'est le manque d'informations dès le début de nos démarches au CHUO. Notamment que la maladie commence ses manifestations après 40 jours. Le médecin a plutôt préféré insister sur la recherche du vaccin », déplore la maman du garçon. Lequel avait apparemment retrouvé la forme et repris même le chemin de l'école.

Mais dès le samedi 31 mars, sa santé se détériore à nouveau, alors qu'il est en vacances chez un oncle. Ce jour-là, le petit garçon commence par manifester de l'horreur à l'encontre de tout ce qui s'apparente à l'eau. Un phénomène appelé hydrophobie. Il refuse de boire, encore moins prendre un bain.



Photo : D.R

Le petit Elie Ovono Metogho, de son vivant.

Face à cette situation, la jeune dame consulte internet à propos des manifestations de la rage. Le résultat de la recherche est accablant, car elle apprend que le rejet d'eau, le manque d'appétit et le fait pour l'enfant de se gratter constituent des symptômes majeurs de la rage. Vu la tournure es événements, Diane Okome décide d'amener son fils au Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL), le même jour. A côté du mauvais accueil des réceptionnistes, la mère et son enfant sont victimes de railleries de la part d'une interne. Le futur médecin se serait moquée de ce que l'étudiante n'ait pas décelé à temps les signes de la rage.

« Nous avons passé 15 mi-

nutes à nous chamailler, parce que l'interne ignorait tout du traitement à administrer immédiatement à l'enfant », fait savoir la mère, qui a dû téléphoner à son oncle, médecin en poste à Franceville. Celui-ci a aussitôt conseillé une injection de type antitétanique. Mais l'interne ne se serait pas fiée à ce protocole recommandé par un praticien extérieur au CHUL. Préférant plutôt exiger à la dame une batterie d'exams, pour vérifier s'il s'agissait véritablement de la rage.

MOUROI • Pour la génitrice à la recherche d'une solution curative, ces exams n'étaient qu'une perte de temps. « Mais je les ai tout de même effectués. Les analyses ont seulement trouvé une infection que

l'interne ne parvenait pas à déterminer clairement. Mon fils a donc été hospitalisé, en attendant qu'un médecin spécialisé se penche sur son cas », indique la jeune mère dont l'inquiétude était déjà à son comble. Dimanche 1er avril, Diane Okome est victime des foudres du praticien, qui l'accuse de négligence. Non sans lui révéler l'existence du vaccin antirabique sur le marché. Pourtant, elle dit avoir fait le tour des pharmacies de la capitale et même des communes aux alentours de Libreville.

Pendant que sa mère et le médecin se disputent, Elie Ovono Metogho manifeste un nouveau signe. Le petit garçon est victime d'une érection continue et éprouve des difficultés pour uriner.

Face à ce qu'elle considère comme l'incurie patente du staff médical du CHUL, l'étudiante décide de sortir finalement son fils de cet hôpital.

Informés de l'existence du vaccin tant recherché au Cameroun, Diane, accompagnée de sa mère, prennent place avec l'enfant, le lundi 2 avril, à bord d'un bus de transport à destination de Bitam. Mais, parvenus à Essassa, à 27 km de Libreville, l'état de santé de l'adolescent s'aggrave davantage. Vers 10 heures, le petit Ovono Metogho commence à hurler à gorge déployée.

Tant et si bien que d'autres passagers conseillent à la famille de rebrousser chemin. « Nous sommes descendus à Ntoum et avons pris un autre véhicule pour revenir à Libreville. L'enfant est décédé à la maison vers 19 heures », confie Diane Okome, très dépitée et surtout inconsolable.

Petit angle

La rage, une maladie tropicale négligée

SCOM
Libreville/Gabon

LIBREVILLE vient d'être citée au 1er rang des villes d'Afrique centrale en termes d'assainissement et d'accès aux soins de santé, notamment, selon le dernier rapport du cabinet américain Mercer Human Consulting (l'Union du 11 avril 2018). S'il s'agit-là d'une bonne nouvelle, en ce qu'elle permet à la capitale gabonaise d'être un peu plus attractive pour les investisseurs étrangers, celle-ci est toutefois à rebours de certaines réalités.

La mort d'un enfant de rage, faute de disponibilité du vaccin antirabique sur

le marché en est une. L'absence du Verorab dans les pharmacies est-elle la conséquence des déclarations des autorités sanitaires, en 2003, après les suspicions sur l'existence d'éventuels cas de rage au Gabon ? En effet, cette année-là, les ministères de l'Élevage et de la Santé avaient rassuré la communauté nationale et internationale qu'il n'y avait pas d'épidémie de rage dans le pays. Suite à l'internement à Lyon, en France, le 23 octobre 2003, d'un écolier âgé de 3 ans ayant contracté cette maladie après un séjour au Gabon. « Les services compétents du ministère chargé de l'Élevage ont lancé une enquête qui n'a, à ce jour, révélé aucune épidémie chez

les chiens, ni dans la capitale Libreville, ni dans les autres villes du pays », précisait un communiqué du ministère de la Santé.

Dans le même document, les autorités gabonaises recommandaient de signaler aux services du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage tout cas de chien présentant un caractère suspect. Nous y voilà. Car, Libreville et plusieurs villes de l'hinterland grouillent justement de canidés potentiellement dangereux. C'est dire que le décès du petit Elie Ovono Metogho vient manifestement remettre au goût du jour l'incurie des administrations en charge de ce dossier. D'autant que le risque de contracter la rage est effectivement visi-

ble. A en juger par la présence de hordes de chiens errants à l'état de santé suspect dans nos rues. Une réalité qui nécessite des opérations d'assainissement régulières – comme cela se faisait sous la mandature de François Ntoutoume Emane à la mairie de Libreville –, dans le but de limiter les risques de morsure.

Mais comment expliquer l'absence sur le marché gabonais du Verorab qui aurait pu sauver l'enfant, s'il lui avait été administré dans les délais ? Un expert du ministère de la Santé indique que la rage fait partie des maladies tropicales négligées. Et que le vaccin en question est un produit biologique dont la

fabrication est strictement contrôlée. Toutefois, notre informateur se veut rassurant, quant à l'existence du Verorab chez certains distributeurs de la place. « Sauf qu'il se produit à la demande et que les distributeurs doivent payer à l'avance », fait-il savoir. D'après la même source qui est membre d'un groupe de réflexion sur la rage, « Ce vaccin est en situation réglementaire conforme. Il peut être importé sans problème par les opérateurs agréés. Donc disponible sur le marché gabonais. Sauf que pour garantir la continuité de sa dispensation, les laboratoires fabriquant les génériques doivent en produire. Il nous revient ensuite de s'assurer qu'il s'agit du bon

vaccin pour le bon virus. » Selon l'expert, la rupture du Verorab dans les officines peut aussi s'expliquer par le fait que nous sommes en présence d'un produit ayant un cycle de vie bien plus limité que les produits chimiques. Plusieurs laboratoires étant conscients de ce que la rage a été éradiquée dans beaucoup de pays, ceux-ci ne voient donc pas l'intérêt de produire le vaccin en quantité considérable. D'où la réticence de certains grossistes à constituer des stocks. Malheureusement, il y a eu un mort d'homme. Et quelles qu'en soient les raisons, il se dégage une forme d'incurie inadmissible dans la gestion de ce produit vital.